

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2024

Sous la présidence de M prénom nom, la Commission Permanente s'est
assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M.
Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme
Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Duprey
M. Molossi donnant pouvoir à M. Constant
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Youssouf, M. Monot, Mme Chaumillon, Mme Saïd-Anzum, M. Dallier, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 07-04 du 16 mai 2024

PLAN ÉCO-COLLÈGES – LANCEMENT DES OPÉRATIONS D'EXTENSION DU COLLÈGE INTERNATIONAL À NOISY LE GRAND ET DU COLLÈGE HENRI IV À VAUJOURS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération du Conseil général n°2012-III-10/3-1 du 15 mars 2012 approuvant le contrat de partenariat pour la conception, une partie du financement, la construction, le gros entretien/renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés au Blan-Mesnil, Bondy, Noisy le Grand, Saint-Denis / Saint-Ouen sur Seine,

Vu le contrat de partenariat n°20129300000604 conclu le 4 avril 2012 avec Eifficol 3 et ses six avenants,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-XI-48 du 12 novembre 2020, approuvant le plan pluriannuel d'investissement pour la résilience écologique des collèges 2021-2030,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de lancer les opérations suivantes d'extension des établissements publics locaux d'enseignement :



- collège International à Noisy-le-Grand pour une enveloppe financière prévisionnelle de 7 500 000 euros TTC ;
- collège Henri IV à Vaujours pour une enveloppe financière prévisionnelle de 4 050 000 euros TTC.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.